

Les statistiques accidents du travail / maladies professionnelles en Normandie

Rouen – Dossier de presse
Mercredi 9 décembre 2009



Communiqué de synthèse

Contact presse : Geoffrey Bansard
Téléphone : 02.35.03.47.04
Email : geoffrey.bansard@cram-normandie.fr

Accidents du travail / maladies professionnelles : la tendance en Normandie

Risque routier, chutes de hauteur, souffrance au travail, produits dangereux, troubles musculo-squelettiques... le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) existe et fait régulièrement parler de lui. Assureur social de santé et de sécurité au travail, la CRAM de Normandie œuvre pour une meilleure prévention de ces risques, collecte chaque année les données chiffrées et dresse un état des lieux de la santé au travail en Normandie.

Afin de présenter les dernières statistiques et de livrer ses conclusions, le service Risques Professionnels de la CRAM de Normandie organise une conférence de presse en Haute-Normandie le :

**Mercredi 9 décembre à 14h,
au Club de la Presse de Haute-Normandie
7 rue Harcourt, à Rouen.**

En 2007

Pour 99 200 établissements et plus de 900 000 salariés en Normandie, on dénombrait **25 accidents du travail par heure**, soit 166 par jour, dont 11 graves.

Cette même année, les accidents du travail ont connu un regain : 40 salariés sont décédés des suites d'un accident du travail et si on ajoute le nombre de décès reconnus suite à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle, **122 victimes au travail** sont à déplorer en Normandie. La même tendance est visible pour les indemnités journalières : 1 790 725 jours sont indemnisés en 2007 (+3%).

Les dépenses AT/MP de l'Assurance maladie atteignent la somme de **453 M€** pour les deux régions normandes, dont 228 M€ imputables aux maladies professionnelles.

Les statistiques AT/MP en 2008

37 296 accidents avec arrêts ont été comptabilisés en 2008, soit une baisse de 3,2%.

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt atteint **41,1** pour 1 000 salariés, soit le plus bas niveau connu en Normandie. Pour mémoire, il était de 42,5 pour 1 000 en 2007 et de 55 pour 1 000 au début des années 90.

Un total de **1 835 353** journées (+2,1%) ont été indemnisées dans les deux régions normandes. Le nombre des accidents ayant entraîné une incapacité permanente est lui aussi en augmentation (après -8% en 2007) mais avec une gravité moyenne en diminution.

En 2008, **28** accidents du travail mortels ont été reconnus contre 40 en 2007.

Pour 100 900 établissements et plus de 911 000 salariés en Normandie, on dénombre 162 accidents du travail par jour, dont 11 graves.

Evolution sur les cinq dernières années : cf. diaporama ci-après

Intervenants de la CRAM de Normandie

Jean-Yves YVENAT, Directeur

Yvon CREAU, Directeur du département Risques Professionnels



La CRAM de Normandie, une entreprise régionale de service public

La CRAM de Normandie appartient au régime général de la Sécurité Sociale. Elle intervient dans les domaines de la santé et de la retraite auprès des salariés, des retraités, des entreprises dans les cinq départements normands.

Les salariés et leur retraite

Durant la vie active des salariés, la CRAM gère leur compte retraite. Tous les ans, elle reporte sur le compte retraite de chaque salarié les salaires déclarés par les employeurs.

Pour leur passage à la retraite, la CRAM incite les assurés dès 54 ans à préparer leur retraite. Elle instruit le dossier de retraite de chacun et calcule son montant.

Pendant la retraite, elle en assure le paiement mensuel. Elle propose des conférences et des ateliers pour permettre aux retraités de s'adapter à leur nouvelle vie suivant leurs besoins.

Les entreprises et leurs salariés

La prévention des risques professionnels : la CRAM aide les entreprises à détecter et à évaluer l'ensemble des risques pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La tarification des risques professionnels : elle calcule le coût du risque professionnel et notifie à chaque entreprise le taux de sa cotisation annuelle.

La gestion de l'allocation amiante : la CRAM est chargée de verser l'allocation de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs exposés à l'amiante.

Le transfert des données sociales : elle conseille et assiste chaque entreprise pour lui permettre de faire facilement sa déclaration annuelle des données sociales (DADS) sur le support le mieux adapté à sa structure.

Les assurés et leur santé

La CRAM accompagne les personnes en difficulté : elle facilite l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et aide les travailleurs handicapés à garder leur emploi.

Elle aide les personnes âgées, retraitées du régime général, à vivre chez elles en finançant des actions de maintien à domicile.

Elle participe à l'organisation de l'offre de soins des hôpitaux, cliniques et établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées.

Tous les renseignements complémentaires sont sur :
www.cram-normandie.fr

La CRAM de Normandie en chiffres

La CRAM de Normandie, c'est :

- 1 150 employés,
- 22 agences retraite,
- 6 unités de service social,
- 150 points d'accueil répartis dans toute la Normandie,

Un budget annuel de 4,2 milliards d'euros pour :

- 3 000 000 d'assurés,
- 900 000 salariés,
- 606 000 retraités,
- 100 000 entreprises,
- 900 établissements sanitaires et médico-sociaux.



La prévention des risques professionnels à la CRAM de Normandie

Le service Prévention des Risques Professionnels de la CRAM de Normandie a pour mission de développer et de coordonner la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pour toutes les entreprises dont les salariés sont affiliés au régime général.

Son objectif global consiste à inciter les entreprises normandes à maîtriser les risques et améliorer les conditions de travail des personnes exposées.

Outre les risques « classiques » (chute de hauteur, surdit , l sions provoqu es par des machines, etc.), le service s'emploie aujourd'hui   combattre plus particuli rement les troubles musculo-squelettiques, les cancers d'origine professionnelle ainsi que le risque routier professionnel.

Conseiller et accompagner les entreprises

Les ing nieurs-conseils et les contr leurs de s curit  du service Pr vention des Risques Professionnels interviennent aupr s des entreprises normandes de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activit  (chimie, m tallurgie, BTP, agroalimentaire, bois, etc).

Ils apportent des conseils techniques bas s sur leur exp rience en industrie et leur comp tence en pr vention. Ils aident et incitent le chef d'entreprise   d tecter et  valuer les risques professionnels sur le lieu de travail, et lui apportent des solutions efficaces et p rennes.

Sous certaines conditions, ils leur proposent des aides financi res sous forme d'avances transformables en subventions.

Des sessions de formation, un centre de documentation technique et r glementaire

Des sessions de formation sont propos es aux diff rents acteurs de l'entreprise (directeur, salari s membres de CHSCT, ma tres d'ouvrage et ma tres d'œuvre).

Un service de documentation technique et r glementaire effectue des recherches sur des banques de donn es sp cialis es, remet gratuitement des brochures et pr te des supports vid o.

Tous ces services sont propos s gratuitement aux entreprises normandes.